

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 13 JUIN 2024

Date de la convocation
7 juin 2024



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, M. BILLOIR, P. MOUCHON, F. VAN LAETHEM, J. BODOUIN, A. KIMOUR,

Etaient absents : F. TREDEZ, J. AGNIERAY, K. UDRY

Ont donné pouvoir : S. DUMORTIER>pouvoir F. VAN LAETHEM, G. OUDAERT>pouvoir MC. FICHELLE, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC DE RESTAURATION SCOLAIRE

Numéro de la délibération : CM2406-D06

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration municipale a été lancé par la collectivité. La consultation des entreprises a eu lieu du 19 février 2024 au 30 mars 2024 et 1 offres a été réceptionnée.

Vu la consultation des entreprises pour la fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration municipale,

Vu la réponse apportée par l'entreprise,

Vu l'analyse des offres présentée en Commission d'Appel d'Offre, réunie le 6 juin 2024,

Vu la décision de la CAO d'attribuer le marché public de fourniture en liaison chaude pour la restauration municipale à la société ELIOR,

Vu le montant attendu de ce marché, le Conseil Municipal doit délibérer pour son attribution,

- Le Prix du marché public HT pour 1 an : 72 251 € par an.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ATTRIBUE**, à l'unanimité le marché de fourniture de repas en liaison chaude à la société **ELIOR**.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 16

Marie Claude FICHELLE
 Secrétaire de séance

Christian MATHON
 Maire de Capinghem

Certifié conforme,
 Fait et délibéré en séance du jour, mois
 et an ci-dessus mentionné,
 Le président de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
 et publication le ..25/06/2024

